



**Cercle Celtique Olivier de Clisson**  
**Maison des Associations,**  
**26 rue de la Madeleine, 44190 Clisson**  
Association loi 1901 déclarée n°0442006355  
Reconnue d'intérêt général  
SIRET 785 946 112 00048 / NAF 9499Z  
[cercledeclisson@gmail.com](mailto:cercledeclisson@gmail.com)

A Clisson, le 08/10/2020

Objet : Protocole de reprise des répétitions du Cercle Celtique Olivier de Clisson

*Textes de référence :*

- *protocole sanitaire de reprise des activités de la Confédération Culturelle Bretonne Kenleur (09/2020)*
- *protocole sanitaire d'utilisation des salles municipales de Clisson (09/2020)*

**Dans les locaux :**

- Au début et à la fin des répétitions et régulièrement au cours de la répétition (à intervalles préconisés de 30 minutes), se laver les mains au savon et à l'eau ou au gel hydroalcoolique, se sécher les mains avec sa propre serviette ou du papier jetable ;
- Apporter et porter obligatoirement un masque tout au long de la répétition ;
- Maintenir au minimum une distanciation physique d'un mètre, en dehors de l'activité danse ;
- Porter convenablement le masque : au-dessus du nez jusqu'en-dessous du menton ;
- Nettoyer avec une lingette imprégnée de produit désinfectant, tout matériel collectif manipulé (chaise, table, robinetterie...) ;
- Proscrire les bises et poignées de mains ;
- Apporter sa propre bouteille d'eau, son propre matériel (serviette à mains) ;
- S'asseoir pour toute consommation.

**De notre côté, le Cercle s'engage à :**

- Privilégier une pratique dansée qui ne nécessite pas d'accrochage ;
- Proposer des travaux en petits groupes ;
- Imaginer une organisation différente de l'année ;
- Proposer des activités diversifiées autour de la culture et du patrimoine bretons (costumes, couture, coiffage, maquillage...), et de la pratique artistique (chant, connaissances techniques musicales).

**Pour cela, le Cercle met à disposition, dans les locaux :**

- Du gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle ;
- Un registre de présence à compléter : nom, prénom, n° de téléphone.

**Et La Municipalité met à disposition, dans les locaux :**

- Du produit désinfectant et une lingette ;
- Du savon dans les toilettes.

Cependant, nous vous rappelons qu'en cas **de sensation de fièvre et/ou de symptômes respiratoires**, tout adhérent doit s'engager à **ne pas se présenter à la répétition** sans avoir contacté son médecin traitant et/ou sans avoir procédé à un test de dépistage.

De même, nous vous informons, que depuis le 5 octobre 2020 et jusqu'à nouvel ordre, **le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du territoire de Clisson.**

Le référent COVID est Geoffrey.

En vous remerciant pour la confiance que vous nous accordez,  
Bonne reprise

**Le Conseil d'Administration du CCOC - Hélène, Mathilde, Muriel, Murielle, Timothée et Véronique**